



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements : Cantal

Question écrite n° 50495

Texte de la question

M Yves Coussain demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de bien vouloir l'informer du bilan qu'il dresse de la rentrée des classes 1991 dans les lycées du Cantal.

Texte de la réponse

Reponse. - La rentrée scolaire 1991 a été préparée dans le cadre d'une politique engagée depuis la rentrée 1989 tendant à réduire progressivement les disparités existant entre les académies et à mieux assurer l'accueil des élèves en diminuant notamment les effectifs par classe dans les lycées, en particulier dans les zones d'éducation prioritaires. Dans le second degré, c'est la création en nombre important d'emplois (4 040) qui a permis, par une distribution favorisant les académies déficitaires, de poursuivre la resorption des retards. Cet impératif d'équité et de solidarité, condition d'une plus grande efficacité de notre système éducatif, a été ainsi inscrit dans la loi d'orientation adoptée par le Parlement, dont le rapport annexe énonce l'un des objectifs : « réduire les inégalités d'ordre géographique par une égalisation de l'offre de formation sur tout le territoire national ». Les décisions d'attribution d'emplois ont été arrêtées avec le souci de rééquilibrer progressivement les situations académiques, en tenant compte de l'évolution de la population scolaire et de la mesure catégorielle d'allègement du service des professeurs de lycée professionnel. Il a ainsi été attribué à l'académie de Clermont-Ferrand, dont la situation était légèrement excédentaire par rapport à la moyenne nationale au vu du bilan interacadémique de l'année 1990-1991, vingt-cinq emplois et 479 heures supplémentaires. Ces moyens ayant été notifiés au recteur, c'est à ce dernier, en liaison avec les inspecteurs d'académie pour les collèges, qu'il appartenait de rechercher l'utilisation la plus rationnelle possible de l'ensemble des moyens mis à sa disposition pour répondre aux objectifs prioritaires fixés pour la rentrée scolaire 1991. S'agissant plus particulièrement des lycées du Cantal, il conviendrait donc de prendre directement l'attache du recteur de l'académie de Clermont-Ferrand, seul en mesure d'apporter toutes les précisions souhaitées sur l'organisation des enseignements du second cycle dans ce département.

Données clés

Auteur : [M. Coussain Yves](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50495

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1991, page 4748